
Rapport, présenté par un membre du comité des secours publics, sur la découverte par le représentant Guiot dans les prisons de Lille, du citoyen Deposse, officier suédois, détenu arbitrairement depuis 45 ans, en annexe de la séance du 13 ventôse an II (3 mars 1794)

Florent Guiot

Citer ce document / Cite this document :

Guiot Florent. Rapport, présenté par un membre du comité des secours publics, sur la découverte par le représentant Guiot dans les prisons de Lille, du citoyen Deposse, officier suédois, détenu arbitrairement depuis 45 ans, en annexe de la séance du 13 ventôse an II (3 mars 1794). In: Tome LXXXVI - Du 13 au 30 ventôse an II (3 au 20 mars 1794) pp. 36-37;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1965_num_86_1_30109_t1_0036_0000_10

Fichier pdf généré le 22/01/2023

officiers, pris vingt-huit chevaux, et que l'ennemi a eu bon nombre de tués et de blessés.

[*Dunkerque, 9 vent. II. La municip. au C. de S. P.*] (1)

« Républicains, par suite de la lettre que nous vous avons écrite le 9 ventôse, une deuxième prise faite par le capitaine Defraye, vient d'entrer en ce port, c'est un superbe navire dantzi-quois, du port d'environ 350 tonneaux, chargé de planches, propres à ponter les navires qui seront très-utiles dans le moment actuel pour les armemens en activité. Ce navire venoit de Dantzick, destiné pour Londres. C'est encore une plume de moins au corsage de Pitt. *Vive la république!* (*Vifs applaudissements.*)

[*Le Havre-Marat, 8 vent. II. Au C. de S. P.*] (2)

Citoyens, nous continuons sans relâche la chasse aux voleurs et brigands qui se sont montrés dans les districts de Cany et de Dieppe. Avant-hier nous en avons pris une nouvelle nichée de vingt, tant hommes que femmes; ils ont été transférés et incarcérés de suite à Dieppe.

Salut et fraternité.

MORLIÈRE (*adjud' g^{ai} de la 15^e division.*)

[*Paris, s. d. Au C. de S. P.*] (3)

Le général en chef Vialle m'écrit de Cherbourg, que le 4, sur les huit heures du soir, une corvette anglaise de 26 canons, et une frégate d'environ 36 sont venues devant Saint-Valery en Caux. Elles avoient arboré le pavillon national; mais l'erreur n'a pas été longue. Aussitôt reconnue un feu très vif s'est engagé de part et d'autre, l'Anglois a fui, et a dirigé sa marche du côté de Dieppe.

BOUCHOTTE.

[*Caen, 4 vent II. Au M. de la Guerre*] (4)

Le 4, sur les huit heures du matin, une corvette anglaise de 26 canons et une frégate d'environ 36 sont venues devant Saint-Valery-en-Caux; elles avaient arboré le pavillon national, mais l'erreur n'a pas été longue; aussitôt reconnue, un feu assez vif s'est engagé de part et d'autre; l'Anglais a fui et a dirigé sa marche du côté de Dieppe.

Tous les habitants paraissent animés des meilleurs principes, tous sont bien disposés à se défendre.

VIALLE.

(*Applaudissements.*)

(1) *Débats*, n° 530, p. 184; *C. univ.*, 14 vent.; *Bⁱⁿ*, 13 vent.; *Mon.*, XIX, 617. Mention dans *J. Fr.*, n° 526; *Mess. soir*, n° 563; *C. Eg.*, n° 563; *Rép.*, n° 74; *F.S.P.*, n° 244; *M.U.*, XXXVII, 222; *J. Sablier*, n° 1175; *Ann. patr.*, n° 428; *Batave*, n° 382; *J. Mont.*, n° 111; *J. Lois*, n° 522.

(2) *Mon.*, XIX, 617. Mention dans *J. univ.*, n° 1561; *Débats*, n° 530, p. 183; *Ann. patr.*, n° 427; *C. Eg.*, n° 563; *J. Fr.*, n° 526; *M.U.*, XXXVII, 222; *F.S.P.*, n° 244; *J. Sablier*, n° 1176.

(3) *Bⁱⁿ* 13 vent. Extraits dans *F.S.P.*, n° 244; *Audit. nat.*, n° 527; *M.U.*, XXXVII, 202; *Débats*, n° 530, p. 183; *J. Fr.*, n° 527; *Mess. soir*, n° 563; *Rép.*, n° 74.

(4) *Mon.*, XIX, 617; *Bⁱⁿ*, 13 vent. Mention dans *J. Fr.*, n° 526; *C. Eg.*, n° 563; *J. Mont.*, n° 111; *J. Sablier*, n° 1176; *Ann. patr.*, n° 427.

Cette nouvelle donne occasion à BOURDON (de l'Oise) de témoigner ses craintes sur l'inexécution du décret qui ordonnoit au ministre de la marine d'établir des fourneaux à reverbère sur nos côtes. BRÉARD rassure la Convention à ce sujet: Il dit que pendant son séjour à Brest, il a donné les ordres les plus précis pour la construction de ces fourneaux, d'après les lettres du ministre de la marine et un arrêté du comité de salut public, Bréard a même vu mettre la main à l'œuvre, si la construction de ces fourneaux, ajoute-t-il, a été continuée avec la même activité, sans doute il en existe déjà une quantité suffisante. Dans tous les ports on travaille avec la plus grande activité; ouvriers, matelots, soldats sont animés d'une vive ardeur (1).

[*Réunion-sur-Oise, 7 vent II. Au C. de S. P.*] (2).

« Nous ne faisons que d'arriver ici, et nous n'avons point encore assez vu pour rendre compte de nos dernières observations; cependant nous pouvons vous assurer que tout prend de l'activité et que les troupes surtout paraissent animées du meilleur esprit. Nous vous faisons passer un arrêté de la Société populaire de Marville, qui constate que les troupes de ce cantonnement ont fait généreusement le sacrifice de la moitié de leur viande et se sont réduites à un quart par jour. Sans doute vous présenterez à la Convention, à la République entière, cet acte de dévouement. Comment les citoyens qui jouissent de la paix dans l'intérieur, au prix du sang de nos braves soldats, pourraient-ils se refuser à quelques privations lorsque les défenseurs de la patrie donnent les premiers un pareil exemple?

Salut et fraternité.

P. CHOUDIEU et RICHARD.

(*Applaudissements.*)

BARÈRE ajoute: Tandis que les sybarites de Paris se plaignent de ne pas manger assez de viande, nos frères d'armes du cantonnement de Marville, ont fait généreusement le sacrifice de la moitié de ce qu'on leur en distribuoit, et sont réduits à un quart par jour (3).

DUHEM. Les défenseurs de la patrie ne sont pas les seuls qui font des sacrifices. Les autorités constituées de Lille ont arrêté un carême civique, et on ne distribue de la viande qu'aux femmes grosses et autres malades (4).

(*Applaudissements.*)

Un membre du comité des secours publics, au nom de ce comité, fait lecture d'une lettre du représentant du peuple Florent Guiot, par

(1) *Batave*, n° 382.

(2) *Bⁱⁿ*, 13 vent.; *Mon.*, XIX, 617; *Débats*, n° 530, p. 183; *M.U.*, XXXVII 232; *J. Paris*, n° 429. Mention dans *J. Fr.*, n° 526.

(3) *J. Mont.*, n° 111; *Rép.*, n° 74; *J. Lois*, n° 522; *Batave*, n° 383; *F.S.P.*, n° 244.

(4) *J. Fr.*, n° 526; *J. Mont.*, n° 111; *J. Sablier*, n° 1176; *Batave*, n° 383.

laquelle il annonce qu'il a trouvé dans les prisons de Lille un officier suédois nommé François Déposse, détenu depuis 45 ans par suite d'ordres arbitraires.

[Le repr. Florent Guiot à la Conv. ; Lille, 20 plu. II] (1).

« Citoyens, collègues,

Je viens de découvrir, dans une des prisons de Lille, une nouvelle victime des vengeances du despotisme. Cet infortuné s'appelle François Deposse, capitaine suédois, passé au service de France en 1738. Il a été incarcéré en 1749 par un ordre du nommé de Séchelles, intendant de Lille, et sa détention a été confirmée en 1784 par une lettre de cachet qu'un autre vil agent de despote avoit sollicitée, en sorte qu'il languit depuis 45 ans dans les fers.

Dès l'instant que j'ai connu son existence et ses malheurs, j'ai volé à son secours pour lui prodiguer les secours et les consolations qui pouvoient adoucir son sort ; je l'ai fait transporter dans une chambre plus commode, en prenant toutes les mesures pour empêcher que son changement de situation ne lui devint funeste. La captivité encore plus que l'âge ont affaibli ses organes, et ses idées présentent de fréquentes disparates ; circonstance qui, à l'époque de la révolution, l'a fait classer au nombre des personnes en démence, mais j'ai quelque espoir qu'un meilleur régime lui fera recouvrer la raison ; j'ai cru devoir instruire la Convention nationale de ce trait de scélératesse de la part d'un despote et de ses lâches complices, parce que sa publicité doit encore augmenter, s'il est possible, l'horreur de tous les Français pour la tyrannie. S. et F. »

Florent GUIOT.

P. S. Je joins à ma lettre un extrait du procès-verbal que le comité révolutionnaire a rédigé relativement à l'infortuné Deposse. Vous y verrez que sa famille, qui demeure à Stockholm, lui payoit une pension de 400 liv., mais que le paiement en a cessé depuis trois ans. Je n'ai pas besoin de recommander son sort à la sensibilité de la Convention nationale.

[Extrait des p.-v. du C. révol. de Lille, 19 plu. II.]

... Nous, membres du comité révolutionnaire établi, en la commune de Lille, délégués par le représentant du peuple Florent Guiot, nous nous sommes transportés en la maison d'arrêt ci-devant Bonsfils, rue de la Guerre, à effet de prendre des renseignements sur la personne de François Deposse, ci-devant baron suédois, détenu en ladite maison, où étant, nous avons fait comparoître par devant nous le concierge, duquel nous avons requis de nous exhiber son livre d'écrous, ainsi que tous les papiers relatifs à la personne dudit Deposse : nous y avons remarqué :

1° Que le nommé François Deposse, ci-devant

baron suédois, étoit entré dans ladite maison d'arrêt le 30 janvier 1749 ;

2° Qu'il fut incarcéré par un ordre arbitraire du soi-disant monseigneur de Séchelles, intendant de Lille ;

3° Que sa pension a constamment été payée (à l'exception des trois dernières années) par sa famille, domiciliée à Stockholm, en Suède ;

4° Que sa détention a été confirmée par un acte tyrannique dit lettre de cachet, en date du 17 décembre 1784, et signée de Louis (dit le Raccourci) ;

5° Que les registres ni aucuns papiers ne font aucunement mention des motifs de son arrestation, pas même la lettre de cachet cotée A ;

6° Que le concierge nous a déclaré que depuis 36 ans qu'il habite la maison, il a trouvé le dit Deposse dans une démence momentanée et néanmoins toujours d'un caractère doux et tranquille ;

7° Que nous attribuons son état de démence à la détention arbitraire et longue dans laquelle ledit Deposse a été plongé ;

8° que nous espérons cependant que les secours que lui a fait donner depuis hier le représentant du peuple Florent Guiot lui feront recouvrer la raison que ses malheurs lui ont fait perdre en partie ;

9° Quant à son physique, nous avons remarqué que ledit Deposse étoit d'un tempérament très fort, et comme il en est peu ; mais aveugle depuis deux ans et demi, cela peut-être attribué à la quatre-vingtième année de son âge. Lecture faite en présence des citoyens Jean-François Fardel, administrateur, et Adrien Balambois, économe de ladite maison ont déclaré contenir vérité, et ont signé avec nous. A Lille, les jours, mois et an que dessus.

Signé : J. Fr. FARDEL (administrateur) BALAMBOIS (économe), WACRENIER, CAPRON (membres du C. révol^{te}) (1).

LE RAPPORTEUR. Cette lettre n'a pas besoin de commentaire ; cet homme est octogénaire, il est malheureux et souffrant. Voici le projet de décret :

« Le comité propose : 1° d'approuver la conduite de Florent Guiot ;

« 2° De faire mettre, par le ministre de l'intérieur à la disposition de la commune de Lille, 600 livres, qui seront remises à Déposse à titre de secours provisoire ;

« 3° De charger le comité de liquidation de présenter ses vues sur la quotité de la pension à accorder à cet officier. »

BOURDON (de l'Oise) (2) : Je demande que cette pension soit fixée à 1,000 liv.

DUHEM. Je m'étonne que depuis cinq ans de révolution, lorsque plusieurs représentants du peuple, et moi particulièrement, nous avons successivement visité les prisons de Lille, interrogé les prisonniers, et mis à différentes fois en liberté ceux qui paraissaient victimes d'ordres arbitraires, cet officier suédois ait constamment

(1) Mon., XIX, 636; Débats, n° 530, p. 185. Mention dans J. Sablier, n° 1176; J. Paris, n° 428; Ann. patr. n° 427; J. Fr., n° 527; J. Mont., n° 111; Audit. nat., n° 527; P.S.F., n° 245; M.U., XXXVII, 222.

(1) DXXXVII, doss. 1 (demandes de pensions). Ces pièces furent transmises à Briez le 9 vent. II, sous la signature de Merlino. Reproduites dans Bⁱⁿ, 16 vent., c'est à cette source que plusieurs journaux semblent avoir puisé, et ils indiquent, par suite, cette affaire au 16 ventôse.

(2) ou du Loiret, d'après les Débats.